

On s'abonne chez Mr. H. FISCHER libraire à Lausanne, et à tous les Bureaux de Poste de la Suisse.

L'AMI DE LA VÉRITÉ.

JOURNAL DU CANTON DE VAUD.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé, franc de port, à Lausanne, chez Mr. BÉGUE DE ST. GENIÈS, Avocat, Rédacteur.

SITUATION POLITIQUE du 21 au 28.

Les nouvelles de Constantinople qui annonçoient la révolte des Janissaires et la disgrâce d'Halet-Effendi, se sont entièrement confirmées. — On attend toujours la réponse de l'Espagne aux diverses notes qu'on dit lui avoir été adressées par les puissances. — Les fonds de France baissent. Une grande fluctuation se fait remarquer à la bourse. — Lord Wellington a quitté Paris.

S U I S S E.

CANTON DE VAUD.

LAUSANNE, 28 Décembre.

Nous donnons ici la traduction d'une lettre qui nous a été envoyée avec prière de l'insérer dans notre premier N^o. C'est M. Ernest-Emile Hoffmann, conseiller de commerce ex-chargé d'affaires à Marseille des sociétés Philhellènes de Suisse et d'Allemagne qui, à son retour de Marseille où il a présidé à la dernière embarcation pour la Grèce, s'adresse aux Suisses généreux qui ont secouru les Philhellènes à leur passage dans ce pays :

« Je suis chargé par tous les Philhellènes qui ont traversé dernièrement la Suisse, et qui à cette heure, franchissant les mers, vont jusqu'aux confins de l'Asie verser leur sang pour défendre la religion ; je suis spécialement chargé, par ces dignes et héroïques Chrétiens, d'offrir le juste tribut de leur éternelle reconnaissance, à tous les braves Suisses qui les ont secouru si généreusement dans leur sainte entreprise.

Les Philhellènes montés sur le vaisseau qui les porte en Grèce, me croient encore en s'éloignant du rivage d'où je les avais embarqués : N'oubliez pas au moins de remercier les Suisses ! Je suis donc leur organe auprès de vous, généreux Helvétiens, et je le suis avec un plaisir d'autant plus vrai que la loyauté de votre nation m'a toujours fait avoir pour elle une estime toute particulière.

Il n'est pas besoin que je vous exhorte ici à ne pas vous relâcher de votre zèle. Vous avez fourni à des hommes dévoués pour une cause sacrée les moyens de s'expatrier. Ce n'est plus aux Grecs seulement, mais encore à vos propres compatriotes que vous devez porter du secours. Quelque soit leur sort sur cette terre étrangère, où ils combattent pour l'accomplissement de vos vœux, ils auront toujours droit à votre sollicitude. Et si contre notre attente leur infortune trompoit vos espérances, s'ils revenoient dans leur patrie implorer votre puissant appui, nous devrons encore les soutenir. Continuez donc vos offrandes, généreux Chrétiens ; les plus minimes seront toujours bien venues, et quand votre confiance iroit jusqu'à vouloir prêter des capitaux au gouvernement des Hellènes, toutes les terres de la République vous seront hypothéquées. Les diverses sociétés de Philhellènes ont été chargées de cet emprunt. Adressez-vous à elles. On donnera des obligations au porteur et le 6 p. 070 d'intérêt.

Joignant mes sentimens de gratitude à ceux de mes concitoyens, je prie Dieu, vertueux Helvétiens, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Signé : le conseiller de commerce, E. E. Hoffmann.

ZURICH, 25 Décembre.

Le Conseil d'Etat vient de communiquer à tous les Cantons qui ont capitulé avec la France, la note que le Canton Directeur adresse à S. M. Louis XVIII, pour appuyer la réclamation des officiers Suisses.

BERNE, 26 Décembre.

Le ministre de France en Suisse ne visera plus de passeports aux voyageurs qui annoncent le projet de se rendre en Grèce, à moins qu'on ne fournit à Son Exc. des preuves positives que ces voyageurs ont réellement l'intention d'effectuer ce projet, et de ne point s'arrêter en France.

APPENZELL, 25 Décembre.

D'après un rapport signé de M. le ministre Frey et du capitaine Schiess, les dons pour la société des Philhellènes du Canton se sont élevés à 7224 florins, dont 2195 ont été fournis par la seule commune de Hérisau.

SION, 26 Décembre.

Le Grand-Conseil de ce Canton a refusé d'adhérer au concordat de représailles contre la France. Celui du Tessin a ajourné

sa décision à ce sujet, jusqu'à sa session ordininaire de l'été prochain.

F R A N C E.

PARIS, 17 Décembre.

La bourse a éprouvé aujourd'hui un mouvement tel qu'on n'en avait pas vu depuis long-temps. La rente a baissé de près de trois francs. Des nouvelles que leur invraisemblance n'a pas empêché d'obtenir un certain crédit, semblaient avoir été répandues tout exprès pour opérer un mouvement de baisse. On disoit que le gouvernement espagnol avoit rejeté toutes les propositions du congrès, qu'en conséquence trois ambassadeurs avoient quitté Madrid, et que l'hôtel de l'ambassadeur de France avoit été assailli par le peuple. On disoit encore que M. de Villele avoit donné sa démission ; ces nouvelles, accueillies sans examen, ont semblé rendre du poids aux probabilités d'une guerre prochaine, et ont produit l'effet que produisent toujours les nouvelles de ce genre.

Da 18 Décembre.

La rente a encore baissé aujourd'hui ; elle a été fermée à 88, et baissait encore après la clôture de la bourse. Les nouvelles répandues hier ne se sont pas confirmées, et cependant elles ont laissé dans les esprits une grande défiance ; aussi s'est-il fait très-peu d'affaires à la bourse. De nouveaux bruits ont contribué à entretenir cette défiance : on disoit que le courrier arrivé hier de Vérone à Paris, avoit apporté une déclaration hostile contre l'Espagne, et la nouvelle du rappel des ambassadeurs des puissances du Nord, qui sont à Madrid. On ajoutait que l'ordre du rappel de l'ambassadeur français étoit déjà signé ; mais qu'on hésitoit encore à l'expédier.

— Aujourd'hui, MM. Lafitte, le général Foy, Kératry, députés, et Benjamin Constant, ont distribué à MM. les conseillers de la cour de cassation, section des requêtes, des mémoires contenant les motifs à l'appui de leurs plaintes en calomnie et en diffamation contre Mr. Mangin, procureur-général près la cour royale de Poitiers.

Du 19 Décembre.

Il y a eu aujourd'hui une grande stagnation à la bourse. Le mouvement de baisse imprimé à la rente depuis deux jours, s'est encore fait sentir. Il paroît que MM. les agents de change ont fait une démarche auprès du ministre des finances pour solliciter de lui des éclaircissements sur le véritable état des choses. S. Exc. s'est, dit-on, bornée à désavouer toute coopération directe ou indirecte aux articles du *Journal des Débats*, et a répondu que l'Etat actuel de l'Europe devoit commander aux spéculateurs beaucoup de prudence et de circonspection. Cette réponse qui a circulé à la bourse, a peut-être empêché que l'article pacifique inséré dans le *Journal des Débats* de ce jour, ne produisit quelque effet. Ce journal parle beaucoup des vœux pacifiques de la Sainte - Alliance, de l'invasemblance d'une guerre, non-seulement sans nécessité, mais même sans but fixe et sans utilité possible, de la conviction des hommes d'état sur la nécessité du maintien de la paix ; mais la réponse évasive et ambiguë de S. E. le ministre des finances a paru un démenti à ces assertions qui n'ont dissipé aucune défiance. « Les Anglais, » dit le *Journal des Débats*, sont maintenant à l'abri de ces « agitations, c'est parce que leur gouvernement a été à même de prendre une attitude fixe, et de déclarer qu'il resteroit en paix. » Qui donc empêche le gouvernement français de prendre une attitude fixe et de déclarer sa volonté.

— Quelques journaux, sur la foi de lettres particulières, ont annoncé qu'une insurrection avoit éclaté à la Martinique, et que plusieurs blancs avoient péri de la main des noirs révoltés. Le journal de la Martinique qui vient d'arriver en France donne, sans autre détail sur ces troubles, la proclamation par laquelle le gouverneur annonce qu'ils ont été réprimés, et qu'on a pris des mesures pour en prévenir le retour.

— Le journal de la préfecture du Haut-Rhin contient l'article suivant : « L'autorité a fait fermer le théâtre de Mulhouse, et cet acte de sévérité a été commandé par la conduite scandaleuse d'une partie des spectateurs dans la soirée du 5 de ce mois. On donnoit la *Mélomanie*, et l'acteur Victor, paraissant dans le rôle de Crispin avec une cocarde blanche, fut sifflé par quelques personnes. Dans une scène suivante, Crispin, d'après le texte de la pièce, devoit mettre sa cocarde en poche : l'acteur l'arracha de son chapeau, la froissa dans sa main et la jeta dans une coulisse ; aussitôt des applaudissements partirent. On informe sur ces faits.

Du 20 Décembre.

Le duc de Wellington a quitté Paris ce matin ; il paroît que le noble lord croyoit y faire un plus long séjour, car il avoit, dit-on, accepté plusieurs invitations auxquelles son prompt départ l'a contraint de renoncer.

— Mr. le comte de la Feronnays, ambassadeur de France en Russie, revient à Paris dans les premiers jours de Janvier.

— Mr. le vicomte de Châteaubriand et Mr. le baron de Vi-trolles sont de retour depuis hier.

— Mr. le maréchal Davoust est dangereusement malade.

— Mr. le lieutenant-général Lardenoy, gouverneur de la Guadeloupe, vient de mourir dans cette colonie.

— Les révoltes des Janissaires à Constantinople sont considérées d'ordinaire comme un événement de peu d'importance ; mais dans les conjonctures actuelles, celle qui vient d'éclater dans cette ville mérite une sérieuse attention. Aujourd'hui que les causes en sont connues, il est facile d'expliquer la vive impression qu'a faite la disgrâce d'Halet-Effendi sur l'esprit du corps diplomatique, et particulièrement sur celui de l'ambassadeur autrichien, Mr. le baron d'Ottenfels. La direction nouvelle que ce changement imprime aux résolutions du divan, doit avoir une grande influence sur le système politique auquel les puissances du Nord sembloient s'être arrêtées à l'égard des affaires d'Orient. Ainsi sous le gouvernement le plus absolu, dix-huit mois de combinaisons diplomatiques seront venues échouer devant la mutinerie d'une soldatesque indisciplinée !

Du 21 Décembre.

Tout le monde s'accorde à dire que des communications ont été faites aux cortès pour proposer des changemens à la constitution dont le peuple et le roi d'Espagne ont juré le maintien. On n'est pas aussi bien d'accord sur la nature de ces communications ni sur la manière dont elles ont été présentées. Les uns affirment qu'elles ont été rédigées et remises par une seule puissance. D'autres attestent que chaque puissance a envoyé sa note particulière. A en croire les premiers, les changemens proposés aux cortès doivent rapprocher la forme de la constitution espagnole de celle de la charte. Selon les seconds, autant de cabinets autant de propositions différentes. On se rappelle qu'un peintre de l'antiquité, après avoir fait un tableau magnifique, résolut d'écouter et de suivre les avis de chacun. Huit jours ne s'étoient pas écoulés que son chef-d'œuvre n'étoit plus qu'un pitoyable ouvrage.

Du 23 Décembre.

Le roi d'Espagne, instruit qu'il se négociait à Paris un emprunt au nom de la régence *royale* d'Urgel, a consulté, par l'organe de son ambassadeur, trois avocats français pour savoir si ce fait constituoit un crime ou délit punissable par nos lois. Ces jurisconsultes y ont vu une offense directe envers S. M. ; offense d'autant plus grave, qu'elle mettoit le gouvernement dans le cas d'une représaille, et ils ont en conséquence indiqué trois actions qu'il y avoit à prendre pour saisir les tribunaux français ; la première de dénoncer le fait au ministère public qui poursuivroit directement ; la deuxième de porter plainte et de se constituer partie civile, jointe à la partie publique ; la troisième de saisir directement la police correctionnelle. L'ambassadeur a pris ce dernier parti. Mr. Manguin est chargé de soutenir cette action dirigée contre MM. Ouvrard et Rougemont. La citation pour laquelle on a demandé jour d'audience au procureur du roi, est donnée au nom du roi Ferdinand, poursuite et diligence de son ambassadeur à Paris. L'affaire viendra dans les premiers jours du mois prochain : elle est de nature à exciter vivement l'attention publique.

Du 24. (Correspondance particulière.)

On dit ici de singulières choses, relativement au départ du Lord Wellington qui n'auroit pas pris congé du roi, et auroit quitté brusquement notre capitale sur l'arrivée d'un courrier d'Angleterre, assurant que son souverain pourroit bien ne pas rester neutre si le roi de France vouloit faire la guerre à l'Espagne. On prétend encore que l'empereur de Russie auroit maintenant le projet de détruire le commerce des Anglais dans les Indes.

FRONTIERES D'ESPAGNE.

BAYONNE, 11 Décembre.

Nous recevons la nouvelle que le général Torrijos a chassé l'armée d'O'Donnell de Lombière, et a occupé de vive force

cette ville, le seul point d'appui que l'armée de la Foi eût dans ces montagnes. On ajoute qu'aussitôt qu'O'Donnell s'est aperçu des dispositions de son adversaire, il a divisé sa troupe en plusieurs guérillas. Torrijos a prolongé l'amnistie jusqu'au 20 de ce mois.

Du 15 Décembre.

Le général constitutionnel après avoir délogé le général de la Foi de son quartier-général de Lombière, prit des dispositions pour le refouler dans les montagnes du Roncal et même pour l'attaquer. O'Donnell voulant éviter le combat et ne pouvant se maintenir dans ce pays prit le parti de diviser ses troupes en quatre ou cinq guérillas, l'une s'est jetée par Irurza sur la vallée de Laboronda ; la seconde du côté de Sanguesa ; la troisième dans l'intérieur de la Navarre et une quatrième est restée dans le Roncal ; toutes ensemble composent environ 4000 hommes bien armés, mais mal vêtus et peu exercés. Le général Torrijos qui occupoit Lombière avec 3400 hommes fut forcé également de diviser ses troupes pour poursuivre les royalistes. La municipalité de Pampelune au nom de celles d'Estella, Tudela, Tafala, Sanguesa et autres villes, a prié instamment le général Torrijos de suspendre l'exécution des mesures de rigueur qui lui sont prescrites envers la Navarre déclarée en état de guerre. Torrijos y a consenti, en protestant cependant qu'à compter du 21 de ce mois il agiroit avec toute la rigueur des lois militaires.

TOULOUSE, 18 Décembre.

Mr. le baron d'Erole est arrivé à Toulouse vendredi matin. Avant de quitter l'Espagne il a dispersé en guérillas les troupes qu'il avoit encore sous son commandement.

— Tout est en mouvement à Bayonne et présage la guerre. Le parc d'artillerie est toujours prêt à partir ; il se compose de 300 caissons pleins de cartouches et de gogotasses, et de 36 pièces de campagne attelées. Le général Tirlet, inspecteur-général d'artillerie, vient d'arriver dans cette ville. On pousse toujours avec activité les travaux des fortifications, malgré le mauvais temps.

— Une conspiration, qui avait pour but de livrer Cadix aux troupes de la Foi, vient d'être découverte dans cette ville. Plusieurs des conjurés ont été arrêtés.

DES ENVIRONS DE PUYCERDA, le 11 Décembre.

Nous venons d'être instruits que le 9, dans la matinée, Mina fit avancer 400 hommes qui pénétrèrent jusqu'aux portes de la Seu ; que Romagosa ordonna aussitôt une sortie ; qu'une forte fusillade s'engagea entre les deux partis, et qu'une heure après on se sépara après avoir éprouvé de part et d'autre une perte peu considérable.

Nous pouvons aussi vous assurer que le lendemain, à huit heures, Mina fit avancer un nombre plus considérable de troupes que la veille vers la ville, qu'une partie de la garnison des forts étoit accourue, et qu'une vive action s'étoit alors engagée ; que vers midi, Romagosa étoit été forcé de se replier sur la fontaine dite del Nap, entre la ville et les forts, qu'il avoit tenu sur ce point jusqu'à trois heures, et qu'il fut forcé ensuite de rentrer dans le fort. Cette journée a été meurtrière. Pendant l'action, les canons du fort se sont fait entendre, et plusieurs maisons de la ville ont été endommagées. Les constitutionnels y sont entré et ont emporté le peu qui s'y trouvait.

Du 14 Décembre.

Ma lettre du 11 vous instruisoit des opérations militaires qui avoient eu lieu devant la Seu les 9 et 10 jusqu'à 3 heures du soir, époque à laquelle Romagosa s'étoit vu forcé d'abandonner la position qu'il occupoit à la Font dite del Nap, et de rentrer dans le fort.

Je vous annonce aujourd'hui que 2 heures après la rentrée de Romagosa, les constitutionnels se mirent de nouveau en mouvement, cernèrent la citadelle et se mirent en mesure de l'attaquer. Une colonne même s'approcha très-près d'une tour qui est adossée, et qu'on nomme la *Lengua de Serp.*

Le 11, à la pointe du jour, toutes les troupes qui avoisinent les forts furent sur pied ; mêmes mouvements, mêmes évolutions que la veille. La garnison fit quelques sorties dans la matinée, non loin des forts.

Malgré les boulets, les bombes et les grenades qu'on jette de temps à autre sur la ville, Mina la fait occuper par une partie de ses troupes. Une junte communale a été formée, et c'est un nommé Founouls, du pays, qui en est le président.

PERPIGNAN, 14 Décembre.

Le consul d'Espagne a annoncé officiellement à M. le préfet, que les autorités constitutionnelles de la Catalogne viennent d'accorder une amnistie à tous les sergents, caporaux et soldats Espagnols, qui ayant servi dans l'armée de la Foi se sont réfugiés en France, à condition toutefois qu'ils se présenteront dans un bref délai aux autorités de la Jonquiére.

Un corps de troupes royalistes d'Espagne a évacué ses positions, aux environs de Campredon et de Muga, et est venu se

réfugier en France le 11 du courant. Sa force est d'environ sept ou huit cents hommes. Il a été reçu sur la ligne de Prats-de-Mollo.

Deux cents autres Espagnols des mêmes troupes sont venus se joindre à ceux-ci, par détachement de cent hommes chacun, et sont entrés par la ligne de La Manère, à Saint-Laurent-de-Cerdans.

— On lit dans l'*Indicateur Catalan* la circulaire qui suit, adressée par le chef politique de Barcelone à toutes les provinces maritimes de la Péninsule.

« Le courrier de Mahon, arrivé hier dans ce port, a donné la nouvelle que le 20 du mois de Novembre, une goëlette de guerre, anglo-américaine, venant d'Alger, d'où elle était partie depuis deux jours, avoit annoncé qu'une escadre algérienne étoit au moment de mettre à la voile pour agir hostilement contre le pavillon espagnol. »

ESPAGNE.

MADRID, 5 Décembre.

Par suite d'une convention conclue avec les Anglais, 50,000 fusils de calibre seront incessamment livrés dans le port d'Alicante, à raison de six piastres chaque.

PORTUGAL.

LISBONNE, 7 Décembre.

Voici le discours de S. M. Jean VI pour l'ouverture des cortès de Portugal :

Messieurs ! Votre réunion dans cette auguste enceinte, en ce jour célèbre pour la liberté et l'indépendance de la nation, m'engage à me féliciter avec vous de la confiance dont vous ont honoré vos concitoyens, en vous recommandant les objets d'une haute importance dont vous devez vous occuper.

Les cortès constituantes ayant réglé les conditions du pacte social, fixèrent les droits du citoyen et les limites de la liberté civile. Après avoir formé la constitution que nous avons jurée, elles conjurent et commencèrent une œuvre magnifique dont le complément est confié à nos efforts par la loi et par l'élection de la nation. Il est en conséquence très-difficile de remplir l'obligation que vous avez prise sur vous, si vos travaux doivent répondre à la confiance de vos commettants.

Oui, Messieurs, vous avez besoin de beaucoup d'intelligence et de fermeté pour l'important travail des lois réglementaires, puisque de leur sagesse dépend le triomphe de la constitution sur la révolte de l'égoïsme éternellement réfractaire. Heureusement la majeure partie du peuple portugais aime la constitution, parce qu'il connaît la nécessité de la réforme. Pacifique et docile à la raison et à la foi, ce peuple héroïque acquiert chaque jour de nouveaux titres au rang distingué qui lui appartient entre les nations civilisées.

L'exacte administration de la justice a fixé l'attention des cortès constituantes, parce quelle est l'objet le plus sacré des lois et le plus important pour les hommes. Ce sujet exige de vous de sages délibérations, pour le complément de la grande œuvre commencée, afin que le gouvernement fasse connaître les effets de la salutaire réforme que le peuple désire.

Le règlement des revenus de l'état et le rétablissement du crédit public réclamant spécialement notre attention. La mesure la plus convenable seroit de rétablir l'équilibre des revenus avec les dépenses, en réduisant ces dernières avec une sévère économie. Cette réduction et la réforme dans le mode de perception et d'administration dépendent de vos sages délibérations.

L'amour paternel que je porte aux Portugais fixe ma sollicitude et mon attention particulières sur les importans objets de la santé, de la subsistance et de l'éducation publique. Si la force numérique des individus qui est en rigoureuse proportion avec les moyens de la subsistance et la conservation de la santé publique, constitue la base du pouvoir et de la grandeur d'une nation ; la fermeté et la stabilité de l'édifice social dépend essentiellement de la réforme des mœurs, qui dérive du respect religieux pour les lois.

La liberté de la presse bien dirigée, et les distinctions que la constitution confère à la vertu et au talent, étendent sans doute, avec les progrès de la civilisation, l'espérance de la régénération morale et politique du peuple portugais ; mais les efforts du gouvernement pour favoriser les progrès des sciences et des arts, seroient insuffisants sans l'appui du pouvoir législatif. Votre illustration et votre patriotisme me garantissent que cet appui ne manquera pas dans la persuasion qu'un peuple ne peut être vraiment libre s'il n'est vertueux et civilisé.

Les lois réglementaires des corps municipaux et administratifs dont dépend en grande partie l'exécution de la constitution, et le principe vivifiant de la régénération, sont par dessus tout nécessaires pour arrêter les incertitudes qui naissent fréquemment, tant qu'on n'a pas fixé avec précision les attributions correspondantes à chacun des pouvoirs constitués. Il étoit à la vérité rigoureusement indispensable de détruire les antiques

institutions ; mais il y a urgence de créer celles qui doivent leur être substituées avec avantage.

Je suis persuadé de la sagesse et du zèle du corps législatif pour améliorer les diverses branches de l'administration publique. Je serai toujours prêt à coopérer au bien de la nation, parce que je ne puis concevoir une existence prospère pour moi-même, sans que l'abondance, la dignité, la vertu et la félicité constituent l'état habituel et permanent du peuple portugais.

Le roi JEAN VI.

— Le ministre de l'intérieur a annoncé aux cortès que la reine ayant refusé de signer la constitution portugaise, le roi s'était vu dans la nécessité d'appliquer la loi à son épouse, et qu'il avoit décrété son bannissement du royaume.

ANGLETERRE.

LONDRES, 16 Décembre.

Le bruit courroit ce matin à la Bourse que le gouvernement français avoit reçu de Madrid un ultimatum, et que cette réponse étoit extrêmement hautaine. Cette nouvelle se trouva contredite par des avis que nous venions de recevoir de Paris, à la date du 17, à 7 heures du soir. Voici ce que nous écrit notre correspondant : « L'ultimatum que S. M. hésita, dit-on, si long-temps de signer, et qu'on avoit expédié à Véronne pour recevoir la ratification définitive du congrès, est revenu ici signé par les souverains alliés. Ces conditions sont telles qu'il n'est pas probable que l'Espagne consente à les accepter. »

Du 17 Décembre.

La tranquillité de la ville de Dublin vient d'être troublée par de graves désordres. Le 14, son Excellence le marquis de Wellesley, lord lieutenant d'Irlande, se rendit pour la première fois en grande pompe au théâtre. Lorsqu'il entra dans sa loge, il fut reçu avec de vifs témoignages de respect par les personnes de distinction qui s'étoient rendues au théâtre, comme il est d'usage de le faire lorsque le vice-roi y vient en cérémonie. Bientôt les applaudissements et les bravos furent étouffés par les cris et les sifflets de quantité de membres de la faction orangiste qui avoient loué en grande partie des places, afin d'insulter le lord lieutenant. On va même jusqu'à dire qu'ils avoient formé le dessein d'attenter à sa vie. Pendant toute la durée du spectacle, les huées et les sifflets continuèrent ; mais son Excellence ne fit aucune attention à ces insultes. Cependant le tumulte alloit toujours croissant. Les orangistes demandèrent à grands cris des airs de parti, tels que : Vivent les protestans ! et les eaux de Boyne ; d'un autre côté les catholiques vouloient qu'on jouât : Le jour de Saint-Patrick et autres airs qu'ils affectionnent. Au milieu de la rixe qui s'éleva à ce sujet, une boule fut lancée de la galerie haute dans la loge du vice-roi. Heureusement pour le noble marquis, il n'en fut pas atteint. Les gardes recurent aussitôt l'ordre de faire évacuer la galerie, ce qu'ils firent, non sans arrêter quelques-uns des auteurs du désordre. La grande animosité du parti orangiste contre le marquis de Wellesley provient sur-tout de ce que le 4 Novembre dernier, jour anniversaire du débarquement de Guillaume III en Angleterre, il a fait prendre des mesures pour empêcher qu'on ne décorât de rubans la statue de ce roi, usage qui n'a cessé d'exciter la fureur des catholiques, et a souvent amené des rixes sanglantes.

Du 18 Décembre.

Le Morning - Chronicle contient l'article suivant : « Pendant qu'on négocie à Paris relativement à l'Espagne, on suit à Constantinople d'importantes négociations pour ôter à la Russie tout prétexte d'attaquer la Turquie. Le but de ces négociations est d'engager la Porte à finir la guerre avec les Grecs, en leur faisant quelques concessions, ce qui la mettra à même de réunir toutes ses forces pour résister à la Russie, dans le cas où cette puissance l'attaqueroit. Les vues d'agrandissement que nourrit la Russie, et les efforts qu'elle fait pour s'étendre du côté de la Turquie et de l'Amérique du Nord, ainsi que l'ascendant qu'elle avoit pris dans les affaires de l'Europe, sa jalousie contre le commerce anglais et par conséquent contre la prospérité de notre pays, ont excité chez nous une alarme que le gouvernement partage. On a remarqué comme une chose très-curieuse et propre à faire naître bien des réflexions, la publication que *The Courier* a faite (sans commentaires) du traité secret de Tilsit, où les vues de la Russie sont plus clairement exposées que dans aucun autre document. »

Du 19 Décembre.

La bourse est dans la plus grande agitation ; les consolidés, ouverts à 80 3/4, sont immédiatement tombés à 80 : remontés à 80 3/8, ils sont de nouveau tombés à 80. Le bruit circulait qu'il avoit été reçu une réponse de Madrid, et que le ton des constitutionnels étoit extrêmement hautain.

PIEMONTE.

CHAMBERY, 12 Décembre.

Il paroît à-peu-près décidé qu'on va replacer les jésuites à la tête de nos établissements d'éducation publique. Des démarches

directes ont été faites à ce sujet, et la chose seroit déjà terminée sans des difficultés financières qui seront cependant levées d'une manière ou d'une autre avant le printemps.

ITALIE.

VÉRONE, 9 Décembre.

Les délibérations sur les affaires de Naples paroissent aujourd'hui avoir amené un résultat définitif. Le nombre d'Autrichiens qui évacueront le royaume de Naples, sera de 17,000 h. Il ne restera dans la Sicile qu'une garnison pour occuper le château de Palerme.

MODÈNE, 1^{er}. Décembre.

Notre Duc ayant sollicité auprès de l'empereur d'Autriche la sortie des troupes allemandes qui se trouvent dans les Etats de Modène, a obtenu ce qu'il demandoit, et la garnison autrichienne qui occupoit notre ville s'est mise en marche le 27 du mois dernier.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 14 Décembre.

Les bruits qui circuloient depuis quelque temps sur la nécessité où se trouvoit l'Autriche d'avoir recours à un nouvel emprunt, viennent de se réaliser. La maison Rothschild a fait circuler un avertissement adressé aux banquiers de notre ville pour les engager à prendre part à cet emprunt, qui est de trente millions de florins, argent de convention.

NOUVELLES D'ORIENT.

Les Janissaires, devenus plus audacieux par la condescendance du sultan, demandent maintenant le massacre des Chrétiens, et ils ont obtenu que le patriarche remettroit au bureau de l'Istambol-Effendi (lieutenant-général de police) les listes de tous les Chrétiens résidans à Constantinople. Depuis ce moment les familles chrétiennes sont dans les angoisses de la mort, et du 8 au 10 de ce mois, nous avons appris que des ordres sont donnés à Andrinople, à Philopopolis, à Drama, pour s'assurer de la personne de tous les Grecs accusés d'être riches, et qui se trouvent par conséquent les premiers en ligne pour être égorgés.

POLITIQUE.

M. Bignon vient de publier un ouvrage remarquable intitulé *les Cabinets et les Peuples*, depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822. Nous nous bornons à citer ici les pages qui le terminent et qui renferment les vues de Mr. Bignon sur le congrès de Vérone.

« Deux routes sont ouvertes devant le congrès, l'option est libre. Il dépend de lui de faire sa propre destinée, de consacrer le nom et le rang qu'il doit avoir dans la postérité. Il faut qu'il soit terrible ou généreux, magnanime ou impitoyable. Ce qu'il y auroit de moins historique ce seroit la nullité; ou bien il suivra la trace des congrès précédens, ou bien il développera un caractère qui lui soit propre. Dans le premier cas, il doit prendre une marche décidée et franche. Il faut qu'il applique sans restriction à l'Espagne toutes les mesures qu'il a fait peser sur le Piémont et le royaume de Naples; il faut, comme à l'Espagne, les appliquer aussi au Portugal. Par là il y aura conséquence dans le système. Ce système est bon ou mauvais, c'est ce que nous n'examinerons pas ici. Du moins il y en aura eu un, et il aura été suivi avec fermeté et persévérence. Si l'on peut blâmer la nature des résolutions adoptées par les cabinets, on n'aura pas à leur reprocher d'avoir tergiversé dans l'exécution. Leur politique pourra être jugée rigoureuse: on ne l'accusera pas d'avoir été poltrone et versatile. Enfin la Sainte-Alliance sera sur pied avec ses doctrines et tous leurs résultats.

Si, au contraire, le congrès est jaloux de laisser des souvenirs plus doux et plus flatteurs, de belles occasions lui sont offertes. Respecter l'indépendance des peuples et des princes, rendre l'Italie à elle-même, laisser à chaque nation le soin de pourvoir à l'organisation de son gouvernement domestique, il n'y a là rien de difficile: c'est rétablir ce qui n'eût pas dû être détruit: c'est ressusciter le véritable ordre social que l'on a bouleversé sous prétexte de le défendre. Un beau trait pourrait couronner l'œuvre, ce serait la combinaison amicale de moyens efficaces pour assurer la libération de la Grèce, sans faire de cette entreprise un moyen d'agrandissement et de conquête.

Entre ces deux partis il n'y a pas de milieu; tolérer l'occupation militaire de l'Italie, et cependant n'occuper ni le Portugal, ni l'Espagne; éluder la difficulté en se remettant à la France du soin de la résoudre; s'en rapporter également à la Russie pour la décision de ses démêlés avec les Turcs, sans rien stipuler en faveur de la nation grecque, ce seroit laisser les affaires dans l'état où elles étoient avant la réunion de Vérone. Ce n'étoit pas la peine d'appeler sur cette ville les regards du monde pour ne leur présenter qu'un spectacle si insignifiant et si mesquin. D'ailleurs la Sainte-Alliance aura cessé d'exister

dans cette seconde disposition comme dans la première. Seulemennt, dans la première, sa cessation ne seroit que l'effet d'une volonté loyale et humaine. Les peuples attendent avec anxiété la détermination définitive des cabinets; ils ne désespèrent jamais du cœur des princes, rarement même de la raison des ministres; ils n'ont point de ressentimens sans terme, point de haines éternelles. Tout est oublié quand on revient à eux de bonne foi. Le sentiment auquel leur ame est le plus ouverte est celui de la reconnaissance. Leur reconnaissance ne suit pas seulement le bienfait, elle le provoque, elle va au-devant de lui comme ensuite on la voit lui survivre. Que les plénipotentiaires y songent, le congrès est encore maître de choisir; il est en son pouvoir d'être l'effroi ou l'amour de l'humanité. Le terme moyen seroit presque ridicule. Les cabinets, nous aimons à nous en flatter, reculeront devant toute résolution dont puisse s'effrayer le genre humain. Si le congrès sort de l'alternative indiquée, on seroit autorisé à croire que ce synode de la Sainte-Alliance pourroit bien être le dernier. Du moins une nouvelle réunion seroit peu probable, et l'Autriche qu'on ne trouve guères en défaut, ne seroit pas trop mal avisée de faire renvoyer au congrès prochain la solution de ce qui concerne l'Italie.

Dans toutes les hypothèses, le congrès maintenant assemblé aura un caractère particulier qui le distingue des précédens. Illusoire et peu significatif en apparence, il aura toujours produit un effet important, par cela seul qu'il aura vu les cabinets réunis abdiquer de fait, malgré les déclarations contraires à l'égard de l'Espagne et du Portugal, le fameux droit interventionnel dont, sous le nom de Sainte-Alliance, ils s'étoient investis eux-mêmes, et dont ils ont fait un si funeste usage envers l'Italie. Vainement on dirait qu'il n'y a pas abdication de ce droit, qu'au contraire on l'a reconnu, consacré par la délégation même qui en est faite au gouvernement français, pour l'appliquer s'il le juge convenable. Est-ce le conserver entre les mains de la Sainte-Alliance, est-ce le maintenir dans toute sa force, tel qu'on l'a déployé à Troppau et à Laybach que d'en laisser à un gouvernement particulier la libre disposition? Est-ce pour son développement hypothétique un appui bien redoutable qu'une promesse de secours plus hypothétique encore, mais qui, dans tous les cas, seroit plus à craindre pour le gouvernement français que les certes et leur constitution. La conservation de ce prétendu droit n'est que nominale; l'abdication est réelle. Grâce à ce désistement forcé ou volontaire, les peuples ne regarderont point le congrès actuel du même œil que ceux des dernières années. Bien différent des autres, s'il ne fait pas cesser le mal, il ne l'aggrave pas ou il ne l'aggrave que par le fait seul de la prolongation de l'état existant; c'est un congrès presque négatif. Il ne déclare pas la guerre, il ne la fait pas, il ne l'impose pas. Ses actes se réduisent à des remontrances plus ou moins inutiles, plus ou moins sévères. Ses remontrances sont fondées ou injustes, opportunes ou intempestives, n'importe. Il n'y a point de violence, point d'hostilité. C'est presque un commencement de retour vers la pureté des principes du traité du 26 Septembre 1815, avant qu'il eût été dénaturé par de pernicieuses interprétations. Enfin pourvu que la quintuple alliance n'éprouve point d'altération capable de troubler ni la paix continentale, ni la paix maritime entre les puissances qui la composent, il ne semble pas que le congrès de Vérone doive laisser aux peuples de trop pénibles souvenirs, s'il ne leur rappelle, comme résultat principal, que les obsèques de la Sainte-Alliance, non de celle que conçut à Paris l'âme religieuse des monarques, et dont les peuples avaient attendu tant de bienfaits, mais de celle qu'ont fait prévaloir sous son nom les vues impopulaires des cabinets, et que les congrès de Troppau et de Laybach ont chargé du poids d'une si désastreuse célébrité. »

BÉGUE, RÉDACTEUR.

FONDS PUBLICS.

Londres, le 20 Décembre 1822.— Effets de la banque, 244. Trois pour cent réduits 79. Trois pour cent consolidés, fermés. Trois pour cent impériaux, — Trois et demi pour cent, 91. Quatre pour cent 97; dito nouveaux, fermés. Cinq pour cent français, —

Paris, le 23 Décembre 1822.— Cinq pour cent consolidés, au comptant, fr. 88; dito en compte, fr. 88, 35. Actions de la banque, 1623. Rentes de Naples, 76. Rentes d'Espagne, 53.

Le prix de l'abonnement au Journal, rendu franco, sera: Pour le Canton de Vaud, 12 fr. par an, 6 fr. 5 batz pour 6 mois, 3 fr. 5 batz pour 3 m. — Pour Berne, Fribourg, Soleure, Zurich, Lucerne, Argovie, Valais et Neuchâtel, 13 fr. par an, 7 fr. pour 6 mois, 4 fr. pour 3 mois. — Pour le Canton de Genève, 20 fr. par an, 10 fr. pour 6 mois, 5 fr. pour 3 mois. — Pour les autres Cant. de la Suisse, 16 fr. par an, 8 fr. pour 6 mois, 4 fr. pour 3 mois. — Pour la France, l'Italie, l'Allemagne, &c., 24 fr. par an, 12 fr. pour 6 mois, 6 fr. pour 3 mois.